

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe Scolaire de la Plage
Ecole Élémentaire de la Plage
Roquebrune-Cap-Martin
(Alpes-Maritimes)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0061084X_RNPP

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Groupe Scolaire de la Plage _ Ecole élémentaire de la Plage_ Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur _
Département des Alpes-Maritimes _
Note de Première Phase (NPP) N° 0061384X_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Groupe Scolaire de la Plage
Ecole Elémentaire de la Plage
Roquebrune-Cap-Martin
(Alpes-Maritimes)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0061084X_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	V. RESTOIN	Chargée d'affaires Environnement
Vérificateur	N. MORIN	Chef de Groupe sites et sols pollués
Approbateur	N. PLANEL	Chef de Groupe sites et sols pollués

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'**école élémentaire** (établissement n°0061384X) de la Plage appartient au groupe scolaire de la Plage, situé avenue de la Plage, dans le quartier de Carnolès, sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin (06). Elle est implantée dans un quartier à dominante résidentielle, à environ 250 m de la mer Méditerranée.

L'école élémentaire de la Plage fait partie du groupe scolaire de la Plage qui comprend également une école maternelle (n° 0061085X) faisant l'objet d'un rapport séparé (0061085X_RNPP). Elle accueille 139 élèves âgés de 6 à 11 ans, encadrés par une quinzaine de personnes. Une partie de ses locaux reçoit également des activités périscolaires.

L'école élémentaire, propriété de la ville de Roquebrune-Cap-Martin, s'étend sur une surface de l'ordre de 2 300 m², comprenant :

- Un bâtiment principal, d'un niveau, sans vide sanitaire ni sous-sol, comprenant des salles de classe, la direction, une salle des maîtres, une salle BCD (bibliothèque et documentation) et des locaux de rangements.
- Des bâtiments annexes accueillant des activités périscolaires, des vestiaires et un local à poubelles.
- Des espaces extérieurs constitués :
 - o D'une cour de récréation recouverte d'un enrobé en bon état, dont une partie est sur l'emprise des sous-sols des résidences implantées à l'est de l'école élémentaire ; la cour comporte des espaces verts localement accessibles aux enfants (absence de barrière entre les vestiaires et le bâtiment périscolaire) ;
 - o D'une aire de pique-nique clôturée et non utilisée par les élèves.

Le réfectoire de l'école élémentaire est sur l'emprise de l'école maternelle de la Plage (établissement 0061085X).

Au cours de la visite, il a été constaté l'absence de vide sanitaire, de sous-sol, et de ventilation mécanique dans les locaux occupés par l'école élémentaire. Il n'y a

pas de jardin pédagogique.

Lors de la visite, aucun indice visuel ni olfactif de pollution potentielle n'a été relevé. Les bâtiments sont en bon état général.

Résultats des études historiques et documentaires

Le groupe scolaire de la Plage, dont fait partie l'école élémentaire de la Plage, a été bâti à proximité immédiate du site BASIAS PAC0604522 (usine à gaz), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que l'école élémentaire est construite dans les années 1970 sur des terrains agricoles, et au droit d'un bâtiment présent dans la partie nord de l'établissement, en bordure de l'avenue de la Plage.

A environ 30 m au sud de l'emprise de l'établissement, l'ancienne usine à gaz a été exploitée successivement par deux sociétés et sont répertoriées sous les références BASIAS PAC0604522 et PAC0600273. Les activités industrielles étaient situées à une centaine de mètres au sud de l'emprise de l'école élémentaire.

Une ancienne teinturerie (PAC0600799) et un laboratoire électrochimique (PAC0601039) sont recensés dans un rayon de 100 m autour de l'école élémentaire, respectivement à 100 m au sud-ouest et 10 m au nord de l'établissement.

Aucune autre activité industrielle n'a été mise en évidence dans l'environnement proche de l'école.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique qu'une nappe d'eau peu profonde est présente dans les formations superficielles alluviales, vers 4/5 m de profondeur au droit de l'établissement. Le sens d'écoulement global est estimé vers le sud-est, en direction de la mer Méditerranée.

Par conséquent, aucun site industriel n'est implanté en amont hydraulique de l'école élémentaire.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire sans logement de fonction ni jardin pédagogique, deux scénarios d'exposition sont à considérer.

Un seul scenario a été retenu :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS.

La proximité des sites BASIAS PAC0604522 et PAC0600273 (ancienne usine à gaz) et PAC0601039 (laboratoire électrochimique) par rapport à l'établissement ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école élémentaire via un transfert de composés volatils dans les sols.

L'autre scenario d'exposition potentielle n'a pas été retenu :

- l'ingestion d'eau par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Compte tenu de l'âge des enfants fréquentant l'école élémentaire (plus de 6 ans) pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent, l'absence de jardin pédagogique et de l'absence de sols à nu accessibles aux enfants des logements de fonction, le scénario d'exposition potentielle par ingestion de sols superficiels n'a pas été considérée.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que l'école élémentaire de la Plage (n°0061384X) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air sous la dalle du rez-de-chaussée du bâtiment principal (une salle de classe et la BCD) et du bâtiment périscolaire.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».